

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET « ANRU + » : PLUS D'INNOVATION ET PLUS D'INVESTISSEMENT DANS LES QUARTIERS

Grâce au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et à ses **6 milliards d'euros**, l'ANRU accompagne la transformation sur la prochaine décennie de 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville d'intérêt national.

Parmi eux, 20 territoires lauréats du **Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »** bénéficient, pour la mise en œuvre d'actions innovantes intégrées aux projets de renouvellement urbain, de subventions du PIA (au total **71 millions d'euros**).

Pour amplifier cette dynamique, la mobilisation de **50 millions d'euros complémentaires** au titre du PIA « **Territoires d'innovation** » pour développer l'innovation urbaine et sociale dans de nouveaux quartiers d'intérêt national du NPNRU qui seront sélectionnés en 2017 dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU+ ».

Par ailleurs, l'ANRU, opérateur du PIA pour le compte de l'Etat, dispose de **200 millions d'euros pour investir en fonds propres** dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, aux côtés d'investisseurs privés et de son partenaire la Caisse des dépôts, en faveur d'investissements immobiliers à vocation économique. Pour les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU, une approche renforcée se met en place dans le cadre d' « ANRU+ ».

« **ANRU +** », dispositif d'accompagnement au carrefour du NPNRU et des PIA 2 et 3, mis en place par l'ANRU en ce début d'année 2017, permet d'accompagner plus largement l'émergence et le déploiement de l'innovation dans les quartiers, tout comme celle de pratiques d'excellence, en tirant profit des premiers acquis du PIA « Ville durable et solidaire ». Ceci dans une approche synchronisée avec le NPNRU, au moment où celui-ci va progressivement atteindre sa phase pleinement opérationnelle.

« **ANRU +** » mobilise des moyens issus du NPNRU et des PIA, en subvention et en fonds propres, pour répondre à la volonté d'une articulation plus étroite des projets soutenus au titre de ces différents programmes, afin de renforcer leurs effets en termes d'innovation et d'investissement.

Pour répondre au double objectif de renforcement des dynamiques d'innovation et de pratiques exemplaires dans les PRU, et de multiplication des opérations immobilières contribuant à la mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers, **le présent appel à manifestations d'intérêt accompagne la démarche « ANRU+ » et se décline en deux volets :**

- Volet 1 : « Innover dans les quartiers ».
- Volet 2 : « Investir dans les quartiers ».

Dépôt des candidatures

Les porteurs de projet (collectivités locales) peuvent candidater à l'un ou l'autre de ces volets, ou aux deux. Un dossier de candidature spécifique doit être constitué pour chacun d'eux.

Le dossier de candidature du porteur de projet est adressé au plus tard le **vendredi 12 mai 2017** par voie électronique à l'adresse anru+@anru.fr, en précisant dans l'objet du message le volet de l'appel à manifestation d'intérêt concerné : « Innover dans les quartiers » ou « Investir dans les quartiers ».

Les structures (entreprises, associations, etc.) proposant des innovations ou des investissements peuvent se joindre aux porteurs de projets dans leur réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

- Sur le volet 1 « Innover dans les quartiers », en fonction des candidatures examinées, entre 15 et 20 quartiers pourront bénéficier du soutien financier en ingénierie au titre du PIA « Territoires d'innovation ».
- Sur le volet 2 « Investir dans les quartiers », le nombre de candidatures qui seront retenues n'est pas prédéfini.

Dès lors qu'elles sont jugées intéressantes, les autres candidatures pourront être retenues pour intégrer le Club « ANRU+ » et s'inscrire ainsi dans le dispositif d'accompagnement global dédié à l'innovation et l'investissement dans les projets de renouvellement urbain.

Téléchargez l'appel à manifestation d'intérêt : <http://www.anru.fr/anru/>

Pour toute précision, contactez : anru+@anru.fr